



Pension alimentaire versé à un enfant qui a déménagé

Par **kangour29**, le **02/08/2012** à **11:20**

Bonjour,

Ma fille n'a assigné devant le JAF que je verse 150 euros mensuellement du fait qu'elle est sans revenus et sans travail. Elle s'est fait expulsé par les services sociaux de la ville Brest qui l'ont hébergé pendant 2 ans.

Elle est partie chez la sœur de son copain à Brest. Elle me demande donc d'expédier la PA au domicile de celle-ci tout en libellant le chèque à cette personne.

Ma question est simple, que dois-je faire???

D'autant plus que j'avais prévu de demander une révision de la pension du faits que mes revenus ont baissés. A dui dois-je m'adresser maintenant, au JAF de Brest ou de Marseille? Dois-je prendre un avocat?

Je vous remercie d'avance de vos réponses...

Patrice

Par **cocotte1003**, le **02/08/2012** à **12:38**

Bonjour, surtout vous libellez uniquement le chèque à son nom sinon elle risque de vous saisir pour non paiement de pension. vous lui demandez de vous faire parvenir par courrier ls coordonnées de son nouveau domicile : vous aurez ainsi toutes les preuves en cas de problèmes futurs. Vous devez saisir le tribunal de son lieu de résidence, cordialement

Par **kangour29**, le **02/08/2012** à **12:53**

merci de votre réponse...